

Le Quotidien

Statistique Canada

Le mercredi 11 janvier 2006

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est

Communiqués

Nouveaux produits	8
Indice des prix des logiciels commerciaux, novembre 2005	7
Approvisionnement et utilisation des produits pétroliers raffinés, août 2005	6
Ciment, novembre 2005	6
Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail, troisième trimestre de 2005	5
Infractions contre l'administration de la justice, 1994-1995 à 2003-2004 Les infractions contre l'administration de la justice, telles que le manquement à une ordonnance de probation et le défaut de comparaître, prennent une part beaucoup plus grande de la charge de travail dans les tribunaux de juridiction criminelle, selon un nouveau rapport.	2
Les infractions contre l'administration de la justice, telles que le manquement à une ordonnance	2



Fin du communiqué

Communiqués

Infractions contre l'administration de la justice

1994-1995 à 2003-2004

Les infractions contre l'administration de la justice, telles que le manquement à une ordonnance de probation et le défaut de comparaître, prennent une part beaucoup plus grande de la charge de travail dans les tribunaux de juridiction criminelle, selon un nouveau rapport.

En 2003-2004, près du tiers (31 %) de toutes les causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes comportaient au moins une infraction contre l'administration de la justice. C'était considérablement plus élevé que la proportion de 22 % enregistrée il y a environ une dizaine d'années.

L'augmentation du nombre de causes comprenant notamment le défaut de se conformer à une ordonnance et le manquement à une ordonnance de probation explique en grande partie cette progression du fardeau des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

La même tendance se retrouve également dans les tribunaux de la jeunesse. En 2003-2004, 4 causes sur 10 comportaient au moins une infraction contre l'administration de la justice, en croissance par rapport aux 3 causes sur 10 en 1994-1995.

Les infractions contre l'administration de la justice comprennent le défaut de comparaître, le manquement à une ordonnance de probation, le fait d'être en liberté sans excuse et le défaut de se conformer à une ordonnance. De plus, les infractions à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* sont essentiellement des infractions contre l'administration de la justice.

Ce type d'infractions est plus fréquemment associé aux infractions contre les biens qu'aux infractions contre la personne.

Les données montrent que le traitement des causes comportant une infraction contre l'administration de la justice a exigé beaucoup plus de temps devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. En 1994-1995, seulement 12 % de ces causes comportant une accusation simple prenaient plus de huit mois pour être traitées. En 2003-2004, cette proportion avait grimpé à 18 % de celles-ci.

La plupart des provinces affichent une augmentation

Au cours des 10 dernières années, les données sur les causes devant les tribunaux de juridiction criminelle

Note aux lecteurs

Le présent communiqué est fondé sur un Juristat diffusé aujourd'hui par le Centre canadien de la statistique juridique. Ce rapport examine pour la première fois les infractions contre l'administration de la justice et leur évolution dans le temps.

Les sources de données pour ce Juristat proviennent de trois enquêtes : le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes (ETJCA) et l'Enquête sur les tribunaux de la jeunesse (ETJ).

La base de données DUC 2 sur les tendances comporte une composante de données historiques sur les affaires criminelles individuelles signalées à la police. Cette base de données comprend actuellement les données de 69 services de police qui ont déclaré leurs affaires criminelles au Programme DUC 2 de manière constante depuis 1998. Ces services de police ont signalé 45 % du volume national de la criminalité en 2004.

La base de données ETJCA sur les tendances renferme des données historiques sur le traitement des causes par le système des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Cette base contient les données fournies par huit secteurs de compétence depuis 1994-1995, lesquels ont enregistré environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes à l'échelle nationale. Ces secteurs de compétence sont les suivants : Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Saskatchewan, Alberta et Yukon.

L'ETJ se veut un recensement des causes instruites par les tribunaux de la jeunesse relativement à des infractions au Code criminel et aux autres lois fédérales dont sont accusés des jeunes de 12 à 17 ans (jusqu'à leur 18e anniversaire) au moment de l'infraction.

pour adultes sont continuellement disponibles pour huit provinces et territoires. Durant cette période, sept des huit provinces et territoires ont affiché des augmentations de leur proportion de causes comportant au moins une infraction contre l'administration de la justice.

La proportion de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes comportant au moins une infraction contre l'administration de la justice pour Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et le Yukon est passée d'un intervalle allant de 10 % à 33 % en 1994-1995 à un intervalle allant de 21 % à 43 % en 2003-2004.

L'Île-du-Prince-Édouard a enregistré la plus grande augmentation, la proportion y étant passée de 10 % en 1994-1995 à 21 % en 2003-2004.

La Saskatchewan et le Yukon ont enregistré la plus grande proportion de ces causes en 2003-2004 (43 %).

Au Québec, cette proportion était de 23 % en 1994-1995 et 2003-2004 tout en ayant fluctué au cours des années intermédiaires.

Les infractions contre l'administration de la justice sont plus fréquemment associées aux infractions contre les biens

Les infractions contre l'administration de la justice sont le plus fréquemment associées aux infractions contre les biens devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes et les tribunaux de la jeunesse.

En 2003-2004, elles se retrouvaient dans 39 % des causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes à accusations multiples ayant une infraction contre les biens comme infraction la plus grave. La proportion correspondante pour les infractions contre la personne était de 32 %.

Les infractions contre l'administration de la justice se retrouvaient dans 51 % des causes de vol en 2003-2004, dans 40 % des causes d'introduction par effraction et dans 35 % des causes de possession de biens volés lorsqu'il y avait de multiples accusations.

Ces proportions étaient en général plus faibles en ce qui a trait aux crimes contre la personne. Ainsi, en 2003-2004, les infractions contre l'administration de la justice se retrouvaient dans 39 % des causes de voies de fait simples et de harcèlement criminel lorsqu'il y avait de multiples accusations.

En 2003-2004, devant les tribunaux de la jeunesse, près de la moitié (49 %) des causes à accusations multiples ayant une infraction contre les biens comportaient au moins une infraction contre l'administration de la justice. La proportion correspondante pour les infractions contre la personne était de 43 %.

Le taux de condamnation est semblable au taux pour l'ensemble des infractions

Le taux de condamnation pour les causes d'infractions contre l'administration de la justice devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes est à peu près semblable au taux pour l'ensemble des infractions.

Cependant, le taux d'emprisonnement pour les infractions contre l'administration de la justice était très supérieur à celui pour l'ensemble des infractions.

Devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 51 % des causes comportant une seule infraction contre l'administration de la justice ont abouti à un verdict de culpabilité en 2003-2004. En comparaison, le taux de condamnation était moins de la moitié (47 %) pour l'ensemble des infractions.

Devant les tribunaux de la jeunesse, la moitié des causes comportant une seule infraction contre l'administration de la justice ont donné lieu à une condamnation en 2003-2004. Le taux de condamnation était de 43 % pour l'ensemble des infractions.

Le taux de condamnation varie grandement en fonction de la gravité de l'infraction. Ainsi, dans 72 % des causes contre des accusés en liberté sans excuse, les juges des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes ont prononcé un verdict de culpabilité. En outre, 62 % des causes de manquement à une ordonnance de probation ont entraîné un verdict de culpabilité.

Les peines d'emprisonnement pour les infractions contre l'administration de la justice sont plus courtes que pour l'ensemble des infractions. Les juges devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes ont imposé une peine de un mois ou moins dans 84 % des causes comportant une seule condamnation pour une infraction contre l'administration de la justice en 2003-2004. En comparaison, ce taux pour l'ensemble des infractions était de seulement 67 % en 2003-2004.

Définitions, sources de données et méthodes : numéros d'enquête, y compris ceux des enquêtes connexes, 3302, 3309 et 3312.

Le *Juristat : Infractions contre l'administration de la justice*, vol. 26, nº 1 (85-002-XIF, 9 \$ / 75 \$; 85-002-XPF, 11 \$ / 100 \$) est maintenant en vente. Voir *Pour commander les produits*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec la Sous-section de l'information et des services à la clientèle au (613) 951-9023 ou composez sans frais le 1 800 387-2231, Centre canadien de la statistique juridique. Télécopieur : (613) 951-6615.

Nombre de causes ayant au moins une infraction contre l'administration de la justice devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, huit provinces et territoires¹

139	100,0
439	100.0
	100,0
613	30,7
826	4,7
340	11,4
812	1,0
269	15,8
156	1,1
	,
278	0,6
	826 340 812 269 156

^{...} N'ayant pas lieu de figurer.

Note: En raison des causes multiples avec plus d'une infraction contre l'administration de la justice, la somme des pourcentages ne correspond pas au total.

Nombre de causes ayant au moins une infraction contre l'administration de la justice devant les tribunaux de la jeunesse

Groupe d'infractions	1994-1995		2002-2003		2003-2004	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Total des infractions ¹	96 247	100,0	84 592	100,0	70 465	100,0
Infractions contre l'administration de la justice	28 992	30,1	33 206	39,3	28 937	40,3
Infractions contre l'administration de la justice		•		•		•
selon le Code criminel						
Défaut de comparaître	2 545	2,6	2 305	2,7	2 559	3,6
Manquement à une ordonnance de probation	870	0,9	571	0,7	493	0,7
En liberté sans excuse	2 488	2,6	1 542	1,8	1 220	1,7
Défaut de se conformer à une ordonnance	8 729	9,1	11 454	13,5	11 374	16,1
Autres infractions contre l'administration de						
la justice	759	8,0	614	0.7	974	1,4
Infractions à la Loi sur les jeunes contrevenants						
et la Loi sur le système de justice pénale pour						
les adolescents	13 601	14.1	16 720	19,8	13 905	19,7

^{...} N'ayant pas lieu de figurer

Note: En raison des causes multiples avec plus d'une infraction contre l'administration de la justice, la somme des pourcentages ne correspond pas au total.

^{1.} Ce tableau n'inclut pas les données du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut dans le total. En outre, Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan ne déclarent pas les données des tribunaux supérieurs. Les données sur les tribunaux supérieurs ont été recueillies auprès de l'Alberta pour 1998-1999, du Yukon pour 1999-2000, de l'Île-du-Prince-Édouard pour 2000-2001, du Nouveau Brunswick et de la Colombie-Britannique pour 2001-2002, et de la Nouvelle-Écosse pour 2002-2003. Les causes traitées par les tribunaux supérieurs représentent environ 2 % de toutes les causes dans chacun de ces secteurs de compétence.

^{2.} Le total des infractions comprend les infractions contre l'administration de la justice.

Le total des infractions comprend les infractions contre l'administration de la justice.

Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail

Troisième trimestre de 2005

Propulsée principalement par la hausse de 22,3 % des prix de l'essence, la part des dépenses dans les magasins de détail imputable aux carburants, aux huiles et aux additifs pour véhicules automobiles a atteint un sommet historique au troisième trimestre de 2005.

Les ventes par les détaillants de carburants, d'huiles et d'additifs pour véhicules automobiles au troisième trimestre de 2005 ont affiché la valeur record de 9,7 milliards de dollars, ou 10 cents par dollar dépensé dans les magasins de détail, ce qui représente une augmentation de 26,0 % par rapport au même trimestre de 2004. Comparativement, en 2004, ces produits ne représentaient que 8 cents seulement par dollar dépensé chez les détaillants.

l'ensemble. les consommateurs Dans consacré 96.4 milliards de dollars à l'achat de biens et de services dans les magasins de détail au troisième trimestre de 2005, soit une hausse de 7,2 % par rapport au troisième trimestre de 2004. Alors que l'augmentation enregistrée pour les carburants, les huiles et les additifs pour véhicules automobiles était forte, la croissance a été plus modeste pour les autres groupes de marchandises, ayant varié de 2,3 % pour celui de tous les autres biens et services (qui comprend des articles comme le tabac et les aliments pour animaux familiers) à 7,9 % pour celui des articles de quincaillerie et du matériel et des fournitures pour le jardinage et l'entretien des pelouses.

Les consommateurs ont composé avec la hausse de dépenses pour les carburants, les huiles et les additifs pour véhicules automobiles en dépensant moins de cents par dollar chez les détaillants pour tous les autres grands groupes de marchandises, à l'exception des articles de quincaillerie et le matériel et les fournitures pour le jardinage et l'entretien des pelouses. Les groupes de marchandises dont la baisse des ventes d'une année sur l'autre a été la plus importante sont tous les autres biens et services, ainsi que les vêtements, les chaussures et les accessoires.

Avec des ventes de 7,1 milliards de dollars, le groupe des articles de quincaillerie et du matériel et des fournitures pour le jardinage et l'entretien des pelouses a enregistré la deuxième augmentation en importance d'une année à l'autre (+7,9 %) au troisième trimestre de 2005 parmi les principaux groupes de marchandises. Ces ventes du troisième trimestre représentent 7 cents par dollars dépensé comparativement à 8 cents par dollar dépensé au deuxième trimestre de 2005. La composante la plus importante de ce groupe, c'est-à-dire les articles de quincaillerie et les produits

pour la rénovation, a vu augmenter ses ventes de 7,8 % au troisième trimestre comparativement au même trimestre de 2004.

Les ventes de vêtements, de chaussures et d'accessoires ont atteint 7,4 milliards de dollars au troisième trimestre, en hausse de 3,0 % par rapport au même trimestre en 2004. Les ventes de vêtements pour femmes ont augmenté de 4,1 % et celles de vêtements pour hommes de 3,0 %, tandis que celles de vêtements pour enfants ont baissé de 3,9 %. Les prix des vêtements pour femmes ont crû de 0,6 % comparativement au même trimestre de l'année précédente. Par ailleurs, les prix des vêtements pour hommes (-0,7 %) et pour enfants (-1,9 %) ont diminué. Au cours des quatre dernières années, les prix des vêtements pour enfants ont baissé considérablement (-13,6 %).

Les ventes de vêtements, de chaussures et d'accessoires des magasins spécialisés de vêtements ont augmenté de 3,9 % au troisième trimestre relativement au même trimestre de 2004. Par contre, celles des magasins de marchandises diverses (qui englobent les grands magasins) ont baissé de 1,5 % au cours de la même période.

Ces dernières années, les détaillants de marchandises diverses ont vu diminuer leur part du marché des vêtements, des chaussures et des accessoires. Égale à 28 % au troisième trimestre de 2000, la part du marché de ce groupe de marchandises imputable aux magasins de marchandises diverses n'était plus que de 25 % au troisième trimestre de 2005.

Les ventes de véhicules automobiles, de pièces et de services ont atteint 21,4 milliards de dollars, en hausse de 6,5 % par rapport au même trimestre de 2004. Les programmes d'incitation offerts par les concessionnaires et les fabricants de véhicules neufs (automobiles, camions, fourgonnettes et véhicules utilitaires sport) ont fait grimper les ventes de véhicules neufs de 7,4 %. Les ventes de véhicules d'occasion ont augmenté de 2,8 % relativement au même trimestre de 2004, et celles de pièces et de services pour véhicules automobiles (y compris les pneus) se sont accrues de 9,9 %.

Nota: L'Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail est conçue pour recueillir des données nationales sur les ventes au détail par catégorie de marchandises auprès d'un sous-échantillon d'entreprises qui participent à l'Enquête mensuelle sur le commerce de détail. Les données trimestrielles n'ont pas été désaisonnalisées. Toutes les variations en pourcentage sont des variations d'une année à l'autre.

Données stockées dans CANSIM: tableau 080-0018.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 2008.

Pour obtenir des renseignements généraux ou pour commander des données, communiquez avec les Services à la clientèle au (613) 951-3549 ou composez

sans frais le 1 877 421-3067 (retailinfo@statcan.ca). Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Serge Grenier au (613) 951-3566, Division de la statistique du commerce.

Ventes par marchandise, ensemble des magasins de vente au détail

	Troisième trimestre de 2004 ^r	Deuxième trimestre de 2005 ^r	Troisième trimestre de 2005 ^p	Troisième trimestre de 2004 au troisième			
				trimestre de 2005			
	données non désaisonnalisées						
	en r	var. en %					
Marchandises							
Aliments et boissons	19 885	20 137	21 050	5,9			
Articles de santé et de soins personnels	7 245	7 568	7 641	5,5 3,0			
Vêtements, chaussures et accessoires Meubles, articles d'ameublement et appareils	7 221	7 467	7 439	3,0			
électroniques	7 854	7 530	8 290	5,5			
Véhicules automobiles, pièces et services	20 089	23 230	21 393	6,5			
Carburant, huile et additifs pour véhicules	20 000	20 200	2. 000	0,0			
automobiles	7 738	8 288	9 749	26,0			
Articles et fournitures pour la maison	1 880	1 775	1 934	2,9			
Quincaillerie et produits pour pelouse et jardin	6 539	8 110	7 056	7,9			
Articles de sport et loisir	2 891	2 933	3 030	4,8			
Tous les autres biens et services	8 581	9 225	8 782	2,3 7,2			
Total des marchandises vendues	89 922	96 262	96 363	7,2			

Données révisées.

Ciment

Novembre 2005

Il est maintenant possible de consulter les données de novembre 2005 sur le ciment.

Données stockées dans CANSIM : tableaux 303-0060 et 303-0061.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 2140.

Pour plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec l'agent de diffusion au (613) 951-9497 ou composez sans frais le 1 866 873-8789 (manufact@statcan.ca), Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie.

Approvisionnement et utilisation des produits pétroliers raffinés

Août 2005

Il est maintenant possible de consulter les données d'août sur l'approvisionnement, l'utilisation et les ventes intérieures de produits raffinés.

Données stockées dans CANSIM : tableaux 134-0001 à 134-0004.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 2150.

Le numéro d'août 2005 de la publication Approvisionnement et utilisation des produits pétroliers raffinés au Canada (auparavant intitulée Produits pétroliers raffinés), vol. 60, nº 8 (45-004-XIF, 18 \$ / 166 \$) est maintenant en vente. Voir Pour commander les produits.

p Données provisoires.

Pour plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec la section de marketing et diffusion au (613) 951-9497 ou composez sans frais le 1 866 873-8789 (energ@statcan.ca), Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie.

Indice des prix des logiciels commerciaux Novembre 2005

L'Indice des prix des logiciels commerciaux (IPLC) est une série mensuelle qui mesure l'évolution du prix d'achat des logiciels préemballés généralement achetés par les entreprises et les gouvernements. L'IPLC (2001=100) pour novembre était de 71,1, soit une diminution de 1,5 % comparativement à octobre.

Cet indice n'est offert qu'à l'échelle du Canada.

Données stockées dans CANSIM: tableau 331-0003.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 5068.

Pour plus de renseignements sur ces indices, communiquez avec le Service à la clientèle au (613) 951-9606 ou composez sans frais le 1 866 230-2248 (infounit@statcan.ca). Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Fred Barzyk au (613) 951-2493 (fred.barzyk@statcan.ca), Division des prix.

Nouveaux produits

Approvisionnement et utilisation des produits pétroliers raffinés au Canada, août 2005, vol. 60, n° 8 Numéro au catalogue : 45-004-XIF (18 \$/166 \$).

Permis de bâtir, novembre 2005, vol. 49, nº 11 Numéro au catalogue : 64-001-XIF (15 \$/156 \$).

Juristat, vol. 26, nº 1

Numéro au catalogue : 85-002-XIF (9 \$/75 \$).

Juristat, vol. 26, nº 1

Numéro au catalogue : 85-002-XPF (11 \$/100 \$).

Recherche et développement industriels,

perspective, 2005

Numéro au catalogue: 88-202-XIF

(gratuit).

Les prix sont en dollars canadiens et n'incluent pas les taxes de vente. Des frais de livraison supplémentaires s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada.

Les numéros au catalogue se terminant par : -XWF, -XIB ou -XIF représentent la version électronique offerte sur Internet, -XMB ou -XMF, la version microfiche, -XPB ou -XPF, la version papier, -XDB ou -XDF, la version électronique sur disquette, -XCB ou -XCF, la version électronique sur CD-ROM et -XBB ou XBF, une base de données.

Pour commander les produits

Pour commander par téléphone, ayez en main :

• Le titre • Le numéro au catalogue • Le numéro de volume • Le numéro de l'édition • Votre numéro de carte de crédit.

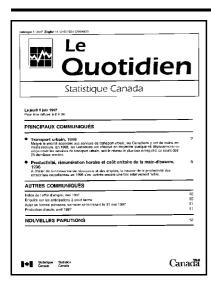
Au Canada et aux États-Unis, composez le : 1 800 267-6677
Pour les autres pays, composez le : 1 613 951-7277
Pour envoyer votre commande par télécopieur, composez le : 1 877 287-4369
Pour un changement d'adresse ou pour connaître

l'état de votre compte, composez le : 1 800 700-1033

Pour commander par la poste, écrivez à : Finances, immeuble R.-H.-Coats, 6e étage, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. Veuillez inclure un chèque ou un mandat-poste à l'ordre du Receveur général du Canada/Publications. Au Canada, ajoutez 7 % de TPS et la TVP en vigueur.

Pour commander par Internet, écrivez à : infostats@statcan.ca ou téléchargez la version électronique en vous rendant au site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca). À la page Nos produits et services, sous Parcourir les publications Internet, choisissez Payantes.

Les agents libraires agréés et autres librairies vendent aussi les publications de Statistique Canada.



Bulletin officiel de diffusion des données de Statistique Canada

Numéro au catalogue 11-001-XIF.

Publié tous les jours ouvrables par la Division des communications, Statistique Canada, Immeuble R.-H.-Coats, 10e étage, section G, Ottawa, K1A 0T6.

Pour consulter *Le Quotidien* sur Internet, visitez notre site à l'adresse *http://www.statcan.ca*. Pour le recevoir par courrier électronique tous les matins, envoyez un message à *listproc@statcan.ca*. Laissez en blanc la ligne de l'objet. Dans le corps du message, tapez : subscribe quotidien prénom et nom.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2004. Il est permis de citer la présente publication dans les journaux et les magazines ainsi qu'à la radio et à la télévision à condition d'en indiquer la source : Statistique Canada. Toute autre forme de reproduction est permise sous réserve de mention de la source, comme suit, dans chaque exemplaire : Statistique Canada, *Le Quotidien*, numéro 11-001-XIF au catalogue, date et numéros de page.